

**DÉVELOPPER**  
**LE NUMÉRIQUE ET**  
**LES NOUVEAUX USAGES**  
**EN RÉGION BRETAGNE**

2017-2019

CONVENTION DE PARTENARIAT

MUSIQUES ACTUELLES  
ET VARIÉTÉS

~ BRETAGNE ~



## CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires Etat, Région Bretagne et CNV. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : AAP 2018 - Etat - Région Bretagne - CNV »

Avril 2018

## CRÉATION

*Watson Moustache*

**Dans le cadre du fonds commun  
CNV  
Région Bretagne  
Ministère de la culture et de la communication  
(DRAC Bretagne)**

## **Numérique et nouveaux usages**

La Région Bretagne, le Centre National de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et L'Etat (MCC - DRAC Bretagne) ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements et proposent **un appel à projet en 2018 afin de développer le numérique et les nouveaux usages dans le secteur des musiques actuelles et des variétés** selon les modalités suivantes :

### **Bénéficiaires et conditions d'éligibilité :**

- L'appel à projet concerne toutes les structures dont l'activité principale concerne la production musicale, la diffusion et le développement d'artistes.
- La structure doit être affiliée au CNV sans condition d'ancienneté (sans condition d'ancienneté et sans condition de versement de la taxe), et son siège social doit être situé en **Bretagne**.
- Conformément au règlement intérieur du CNV, ces structures doivent se trouver, au moment de l'attribution de l'aide, dans une situation **de régularité au regard de la déclaration et du paiement de la taxe sur les spectacles** de variété comme de l'ensemble des obligations professionnelles.
- Si le projet retenu pour percevoir une aide dans le cadre de cet appel à projet concerne une multiplicité d'acteurs, dans ce cas, l'obligation d'affiliation au CNV ne concerne que la seule structure porteuse du projet au nom des autres et à qui l'aide est attribuée et versée.

## Objectifs

### ❖ *Objectifs généraux*

- Encourager les projets numériques au bénéfice des acteurs de la filière. Il peut s'agir de projets d'expérimentations de nouveaux outils et usages professionnels, d'investissements nécessaires au développement de projets numériques, ou de toutes innovations œuvrant au bénéfice des acteurs des musiques actuelles.
- Accompagner la mutation numérique du secteur des musiques actuelles, aussi bien des structures de production phonographique indépendante, des distributeurs, des entreprises de production, des éditeurs de service de musique en ligne que des intermédiaires techniques.

### ❖ *Objectifs opérationnels*

- Susciter la coopération entre les acteurs de la filière des musiques actuelles pour créer des dynamiques artistiques et territoriales à travers la création de ressources partagées.
- Contribuer à l'amélioration de la diffusion de la production musicale et soutenir toute contribution au développement, à l'enrichissement et à la promotion de l'offre légale de musique en ligne.
- Accompagner la production musicale dans l'adaptation de son outil productif aux nouveaux usages numériques et aux nouvelles conditions de marché.
- Favoriser la mutation numérique des acteurs de la médiation et de l'implication des publics, en soutenant l'expérimentation d'initiatives innovantes.
- Contribuer à la diversité de la création artistique dans le champ des musiques actuelles grâce à une recherche artistique innovante avec l'outil numérique

## Projets concernés

Le champ artistique concerné est celui des **musiques actuelles** : chanson et variétés, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro...), musiques du monde...

### Les projets concernés peuvent impliquer :

- Des actions de **médiation artistique impliquant des artistes professionnels et d'implications des publics innovantes** s'appuyant sur l'outil numérique pour les musiques actuelles,
- Des **projets de recherches artistiques** exploitant l'outil numérique de manière innovante (expérimentations, croisements artistiques, projets trans ou pluridisciplinaires ex ; musiques actuelles et arts visuels ou audiovisuel ...),
- Des expérimentations relevant de nouvelles **formes de promotion, de commercialisation ou de rémunération** de la création ou de nouveaux outils et usages professionnels (innovations technologiques, stratégies de promotion ou de commercialisation, ...)

### Exemples de projets éligibles :

- Un logiciel doté d'intelligence artificielle permettant d'accompagner orchestralement un musicien amateur.
- Une plate-forme gratuite en open source permettant aux artistes, programmeurs, diffuseurs et mélomanes de découvrir de nouveaux lieux et acteurs musicaux dans leur région via un recensement.
- Un outil numérique permettant de développer la visibilité d'une structure de musiques actuelles via réseaux sociaux ou applications

## Caractéristiques de la demande et modalités de dépôt

Le demandeur formule ses objectifs et formalise ses partenariats (acteurs du numérique et ou des musiques actuelles...) ainsi que sa démarche (participative, collective, autre...).

### Seront requis :

- Une note d'intention énonçant les objectifs, les partenariats et la démarche envisagés.
- Si le projet est déjà partiellement engagé, tout support audio ou vidéo permettant au comité de sélection de s'approprier la démarche
- Un rétroplanning précis
- Un budget prévisionnel détaillé en dépenses et en recettes du projet
- Un RIB

**Les porteurs de projets lauréats s'engagent à transmettre un bilan d'activité à l'issue de la réalisation du projet.**

**Aide sous forme de subvention forfaitaire**

## Forme de la demande et modalités de dépôt

Pour répondre à cet axe, les candidats devront envoyer leur dossier de demande d'aide au développement du numérique et des nouveaux usages dans le secteur des musiques actuelles et des variétés

- **jusqu'au 22 mai 2018 inclus.**
- **Sur la plate-forme dématérialisée : <http://www.bretagne.bzh> dans la rubrique *appel à projets culture***

La subvention qui sera attribuée est qualifiée de subvention de fonctionnement affectée forfaitaire pour laquelle le versement s'effectuera en deux fois : 75% à la signature de l'acte juridique et le solde sur présentation d'un compte-rendu d'activités et d'un compte-rendu financier signé du représentant légal.

### Renseignements :

**Maud Brunet ou Vincent Pérès : 02.99.27.10.61**

**Aurore Wakselman, DRAC Bretagne : 02.99.29.67.86**

**Camille Cornu (CNV) : [camille.cornu@cnv.fr](mailto:camille.cornu@cnv.fr)**

Les demandes seront instruites par un comité de programmation réunissant la Région, le CNV et la DRAC et feront l'objet d'une aide unique de la Région Bretagne, gestionnaire du fonds commun.

## Critères d'appréciation

- Pertinence et rigueur du projet proposé par la structure
- Cohérence du parcours et articulation des différents maillons de la chaîne
- Sérieux des partenariats établis

## Grille d'autoévaluation

Cette grille d'auto-évaluation est conçue pour aider les candidats à répondre au formulaire en ligne et à mieux cerner leur projet.

Elle est commune à tous les appels à projets. Elle ne cible donc pas tel ou tel appel à projets (parcours de développement artistique, entreprises de production, ...), mais vise à clarifier les enjeux principaux de l'ingénierie de projets (cohérence avec la politique publique, gouvernance et pertinence du projet...).

Selon l'appel à projets auquel vous répondez, certains items ci-dessous ne vous concerneront pas. Une case « Non concerné » est donc prévue pour ce cas. Il s'agit d'un outil permettant de vous positionner et de mesurer les marges d'amélioration de votre projet (l'objectif n'est donc pas systématiquement d'obtenir le meilleur « score » à chaque item).

Les critères et les indicateurs proposés pourront être utilisés par le Comité d'attribution lors de l'instruction des candidatures.

En revanche, le « niveau » auquel vous vous autoévaluez n'a pas d'incidence sur les choix qui seront effectués par le comité d'attribution.

Cette même autoévaluation vous sera proposée a posteriori, au moment du bilan du projet. Elle vous permettra d'évaluer l'évolution du projet ou de comparer les faits à vos représentations a priori.

GRILLE D'AUTOÉVALUATION 2017					
Critères / pondération	Non concerné	1	2	3	4
<b>Réponse aux besoins du territoire et de ses acteurs</b>		La démarche est déconnectée des acteurs et des bénéficiaires. Les besoins ne sont pas identifiés	Les besoins du territoire et/ou des acteurs ont été identifiés de manière informelle	Un diagnostic territorial a permis d'identifier les besoins	Un diagnostic territorial partagé avec les acteurs et les bénéficiaires a permis d'identifier et de formaliser les besoins
<b>Caractère expérimental du projet (socialement, artistiquement, en terme de méthode ou de gouvernance...)</b>		Projet qui n'apporte pas de réponse nouvelle à la thématique abordée	Le caractère expérimental du projet est réel, mais peu significatif	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée <b>ou</b> dans les méthodes utilisées	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée <b>et</b> dans les méthodes utilisées
<b>Adaptation de l'action au projet général et/ou à la stratégie de la structure bénéficiaire</b>		L'action est déconnectée du projet général ou peu cohérente par rapport à la stratégie globale de la structure	Le projet est partiellement relié au projet général ou à la stratégie de la structure. Le lien est peu ou mal formulé	Les axes principaux du projet correspondent ou contribuent à la stratégie générale de la structure	Le projet est pleinement intégré et cohérent dans le projet général ou stratégie de développement de la structure. Cette stratégie est clairement exprimée
<b>Dimension artistique du projet</b>		L'aspect artistique du projet est absent	L'aspect artistique du projet est insuffisamment formulé	L'aspect artistique du projet est présent, mais secondaire	Les objectifs du projet reposent essentiellement sur des considérations artistiques
<b>Diversité artistique</b>		L'esthétique proposée est largement représentée et a de nombreux réseaux de diffusion diversifiés (médiat, salles, festivals...)	L'esthétique proposée est bien représentée mais le projet intègre une volonté d'innovation ou de renouvellement d'un genre	L'esthétique proposée est peu représentée et/ou est basée sur une volonté d'innovation musicale	L'esthétique proposée est rare et/ou fait appel à une dimension d'innovation musicale importante
<b>Diversité et cohérence des partenaires mobilisés</b>		Peu de diversité dans le collectif. Collaborations entre structures similaires	Collectif dense, mais peu d'attention portée à la complémentarité des structures	Nombre modeste de structures, mais une vraie complémentarité des partenaires	Le collectif est dense et diversifié. Les collaborations se font entre structures complémentaires
<b>Gouvernance et missions des partenaires</b>		Les partenaires interviennent de façon ponctuelle et informelle	Les missions des partenaires sont formalisées, mais ponctuelles	Les partenaires interviennent à chaque étape, mais leur missions ne sont pas formalisées	Les missions des partenaires sont formalisées et opèrent à chaque étape



<b>GRILLE D'AUTOÉVALUATION 2017</b>					
<b>Critères / pondération</b>	<b>Non concerné</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Modèle économique du projet</b>		Peu ou mal formulé, peu ou pas sécurisé à court ou moyen terme	Modèle économique formulé, mais uniquement sur une vision à court terme	Amorce d'hybridation des ressources du modèle économique. Vision de la sécurisation du projet à moyen terme	Véritable hybridation du modèle économique (ressources très diversifiées et innovantes, ...). Modèle économique bien formulé, stable à long terme et pertinent
<b>Impact du projet sur la création ou la sécurisation de l'emploi et sur la qualité des emplois</b>		Le projet ne génère pas d'emploi, ni permanent ni artistique	Le projet crée ou sécurise potentiellement des emplois, mais la stratégie à ce sujet n'est pas ou mal formulée	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques, ou artistiques, mais seulement à court terme. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois n'est pas assurée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques, ou artistiques, à court terme et à long terme, notamment permanents. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois est assurée.
<b>Dimension égalité Femmes / Hommes</b>		Le projet ne prévoit pas d'actions particulières en faveur de l'égalité Femmes / Hommes	Le projet prévoit quelques actions en faveur de l'égalité Femmes / Hommes	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions.	Le fondement du projet est basé sur la volonté d'œuvrer à l'égalité Femmes / Hommes
<b>Prise en compte des enjeux environnementaux</b>		Pas de prise en compte malgré des impacts envisageables	Quelques actions partielles dont l'impact est limité ; Pas de diagnostic	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions cohérentes ; Diagnostic non exhaustif ou principalement intuitif	Mise en œuvre de nombreuses actions cohérentes à partir d'un diagnostic complet du projet et du territoire ; stratégie environnementale claire
<b>Impact du projet sur le public et/ou les habitants du territoire : action culturelle, éducation artistique, participation des habitants</b>		Le projet ne prévoit pas d'action culturelle	Le projet prévoit quelques actions culturelles	Le projet prévoit de nombreuses actions culturelles avec une diversité de partenaires éducatifs, sociaux, etc...	Le projet est basée sur la participation des habitants et/ou intègre des approches au public innovantes
<b>Impacts et contribution à l'intérêt général, à la structuration de la filière, et à la diversité culturelle</b>		Le projet impacte essentiellement la structure porteuse	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet, mais aussi les bénéficiaires	Le projet impacte les porteurs, partenaires et bénéficiaires du projet, ainsi que le territoire, et/ou la filière et/ou possibilité d'essaimage
<b>Soutien à l'émergence</b>		Le projet ne prévoit pas un soutien aux artistes émergents	Le projet prévoit un soutien partiel aux artistes émergents	Le projet prévoit un soutien aux artistes émergents sans démarche d'innovation et recherche	Le projet allie soutien aux artistes émergents avec une démarche d'innovation et de recherche

2017-2019

CONVENTION DE PARTENARIAT

# MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ BRETAGNE ~

